

nous sachions ce qu'est le régime des envois d'armements. C'est même là, selon moi, une question d'intérêt majeur dont nous devrions connaître les divers aspects.

Le PRÉSIDENT: Lors de notre dernière réunion, la nature des armes achetées par le Canada a surtout retenu notre attention et c'est sur ce sujet qu'il vous est fourni aujourd'hui des renseignements. Quant aux questions relatives aux livraisons, on y répondra en temps opportun.

M. DREW: Je désire faire ici une brève mise au point. Vous vous rappelez que, d'après son mandat, le Comité a été chargé d'examiner la façon dont les deniers publics sont affectés à la défense, et ce qui est pour nous de la plus haute importance, c'est de connaître la nature des commandes, lesquelles doivent être envisagées intégralement en fonction des préparatifs de défense et des besoins de nos forces armées. A cet égard, les livraisons constituent une donnée de premier plan parce qu'elles sont comme la clef du problème. Le second point que je voulais signaler, c'est que l'état et les explications qu'on nous a fournis ne révèlent pas ni la destination de ces munitions, ni le nombre d'armes mises à la disposition de nos militaires au Canada. C'est sur cet aspect du problème que portait ma question et si le témoin n'est pas en mesure de nous communiquer maintenant les renseignements pertinents, je le prierais de bien vouloir le faire aussitôt que possible.

M. MACDONNELL: Nous devons être mis au courant des envois d'armes au Canada. Des données relatives aux expéditions en Corée et en Europe ne suffisent pas; nous demandons à connaître également la situation des envois effectués au Canada.

M. DREW: Nous restons assez mal renseignés sur ce que reçoit le Canada. Le fait que 59 mortiers de 4.2 po. aient été expédiés en Corée n'éclaire guère la question de savoir combien d'armes de ce genre sont disponibles pour les fins de préparatifs de défense au Canada ou d'équipement de nos forces domestiques. C'est le point que j'envisageais en posant cette question.

M. McILRAITH: Tout cela n'est-il pas en relation avec la question des dépenses aux fins de la défense? Nous sommes à examiner ces dépenses et le débat s'amorce précisément autour du problème en cause. J'estime que le point soulevé par M. Drew surgira de la discussion.

M. DREW: C'est précisément dans ce sens que j'essaie d'orienter le débat.

M. McILRAITH: Je sais, mais nous devons commencer par l'étude des contrats qui ont été adjugés, des dépenses réelles contractées à leur égard ainsi que des engagements de dépense. C'est autour de ces données, je pense, que doit pivoter le débat. Naturellement, ce n'est pas là tout ce qui intéresse M. Drew, mais c'est une entrée en matière.

M. DREW: Monsieur McIlraith, il nous faudra, logiquement, analyser tous les éléments du problème: le détail des contrats, la question de savoir quand les commandes ont été passées et quand les livraisons seront vraisemblablement effectuées. Voilà exactement ce que j'avais en vue.

M. McILRAITH: L'état qu'on a déposé renferme précisément ces données.

M. DREW: J'en sais gré aux autorités.

M. McILRAITH: On nous a communiqué ce matin une abondante documentation et il me semble que nous en poursuivons l'examen très rapidement. Je ne crois pas que la tâche se résume à présenter des tableaux bien ordonnés. Il s'agit d'une affaire considérable; certains de ces contrats ont une vaste portée et il reste à obtenir de nombreux détails. Cependant, le problème ne me paraît pas soulever trop de difficultés.

M. HUNTER: M. Drew désire savoir de façon précise si les 59 mortiers de 4.2 po. ont été livrés. Il veut ainsi, je crois, obtenir une idée exacte de l'équi-